

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 6 JUIN 2016**

PRESENTS : Mmes et M.M. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROSSEAU, GODREAU, BLUTEAU, GAUVRIT, BRAUD, SACHOT, ROULLEAU, ROBICHON, PRUGNEAUX

ABSENTS EXCUSES : Mmes BRIFFAUD et CAIGNON, Mr GABORIT

Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

Mme Anne GODREAU a été désignée secrétaire de séance.

1. ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'EXTENSION DE LA LAGUNE

(034-16)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 29 mars 2016, le conseil municipal a décidé de lancer un nouvel appel d'offres, en procédure adaptée, pour l'extension de la lagune.

La commission assainissement en lien avec la SICAA propose au conseil de retenir, suite au rapport d'analyse des offres, celle de l'entreprise PELLETIER TP, de Cirières dans les Deux-Sèvres pour un montant de 347.781 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

☞ Décide d'attribuer le marché à l'entreprise PELLETIER TP, pour un montant H.T. de 347.781 €

2. CONTRAT TERRITORIAL SUR LE BASSIN VERSANT DE ROCHEREAU (035-16)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Rochereau souhaite poursuivre le travail de reconquête de la qualité des eaux brutes engagé depuis 1998 sur le bassin versant de Rochereau, en s'impliquant à nouveau dans la mise en place d'un contrat territorial.

Le Syndicat s'est positionné comme le porteur de projet de ce nouveau contrat de territoire « pollution diffuse » dans son ensemble (volet agricole et non agricole).

Ce programme d'actions s'adresse à tous les acteurs du bassin versant et à ce titre, les collectivités sont invitées à poursuivre les actions déjà engagées dans les précédents contrats.

Ce contrat permet de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour certains projets et de rendre les opérations prioritaires vis à vis des autres demandes adressées par d'autres territoires à l'Agence.

Le programme d'actions a été élaboré au cours d'une phase d'émergence favorisant la contribution de l'ensemble des acteurs du territoire. Les partenaires locaux et départementaux ont été associés à travers des réunions de concertation, où les actions et leurs modalités ont été discutées.

L'ensemble des actions issues de la phase d'émergence ont été organisées autour de 6 thèmes.

Thème 1 : Pilotage du contrat territorial

Thème 2 : Favoriser le dialogue entre les acteurs locaux et information du grand public

Thème 3 : Limiter et freiner les transferts de polluants vers la ressource en eau

Thème 4 : Usages des pesticides et autres produits

Thème 5 : La gestion des fertilisants

Thème 6 : Les systèmes de production agricole

Les actions proposées dans chaque thème ont été validées par le comité de pilotage.

Monsieur le Maire précise que les objectifs fixés pour la fin du contrat sont les suivants :

- 100 % des communes en zéro phyto
- 100 % des communes avec une action de sensibilisation à destination des particuliers
- 100 % des communes accompagnées

La commune de Monsireigne s'engage à mettre en place avec le soutien du SIAEP de Rochereau et Vendée Eau les actions suivantes :

Thème 3 : Limiter et freiner les transferts de polluants vers la ressource en eau

- Création et restauration de zones tampons (du type mare).
- Reboisement à enjeux eau (plantations de haies et bosquets).
- Gestion des eaux pluviales et l'assainissement (travail sur la problématique de l'AMPA).

Thème 4 : Usages des pesticides et autres produits

L'accompagnement du zéro phyto réglementaire et la réduction des produits dangereux dans les collectivités :

- Mise en place d'essais visant à réduire l'usage des désherbants (végétalisation des cimetières..).
- Participation d'élus ou agent communaux à des formations (gestion de la flore spontanée...).
- Achat de matériel de désherbage alternatif (matériel électrique...).

Sensibilisation du grand public par les collectivités

- Organisation d'actions de sensibilisation, conseils et préconisations auprès du grand public (animations du type « troc aux plantes », « ateliers fleurissement pieds de mur... »...)
- Mise en place d'une communication sur les pratiques communales (articles, panneaux in situ...).

3. PROGRAMME « ECO PASS - PROPRIETAIRE EN VENDEE »

Le département, par courrier reçu le 28 mai 2016, à travers le programme « Ecopass – propriétaire en Vendée » poursuit son action de soutien financier aux ménages modestes souhaitant accéder à la propriété.

Cette année, le programme est recentré vers **l'acquisition de logements anciens**.

Les Bénéficiaires : Pour être éligibles à cette aide, les ménages devront répondre aux plafonds de revenus du prêt à taux zéro (PTZ) et acquérir un logement ancien, construit avant le 1^{er} janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale. Après travaux, le logement devra atteindre un certain gain énergétique de 25 ou 40 % suivant l'étiquette énergétique initiale. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.

Mode de financement : Le département attribue une prime de 1500 €. La commune doit alors attribuer une aide d'un montant minimum de 1500 €.

L'engagement à ce programme départemental implique donc financièrement la commune. Elle peut limiter le nombre de primes à x par année civile.

Cet engagement irait dans le sens du projet de réhabilitation des centre-bourgs que travaille actuellement la Communauté de Communes : (Comcom) du Pays de Pouzauges.

A ce jour, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges réalise une enquête sur le bâti ancien inoccupé sur les communes.

Le conseil a été informé de ce programme permettant aux élus de réfléchir sur cette problématique.

4. INFORMATIONS DIVERSES

☞ **D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)** : La Préfecture, par arrêté du 12 mai dernier » a attribué à la commune, une subvention de 13 021 €47€ pour les travaux de rénovation du sol de la salle de sports.

☞ **Réunion de la Commission PLUi pour la Trame Verte et Bleue** : Elle consiste en l'identification des réservoirs de la trame verte (bois, bocages denses...) et de la trame bleue (cours d'eau) qui hébergent spécifiquement plus de biodiversité que sur le reste du territoire et de corridors qui forment des liens de déplacement possible entre les différents espaces. La réunion a été fixée au mercredi 22 juin, à 19 H, à la mairie.

☞ **Commission Information** : Une réunion est prévue le lundi 20 juin, à 18 H, à la mairie pour finaliser la gazette.

☞ **Conseil Municipal** : Les prochaines réunions sont fixées au mardi 28 juin et au mardi 26 juillet.

Vu par la secrétaire de séance : Anne GODREAU

Le Maire: Michel BOCQUIER



